

Gestionnaires d'assurance Victor inc. Désignation de bénéficiaire

Gestionnaires d'assurance Victor inc.
600-55 Standish Court Mississauga (Ontario) L5R 4B2

Veillez lire les instructions et définitions figurant sur le formulaire avant de le remplir. Manuvie (la Société) n'assume aucune responsabilité quant à la validité ou à la suffisance de la désignation de bénéficiaire.

Veillez ÉCRIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE (nom complet, lien avec l'assuré, pourcentage). Veuillez dater et signer le formulaire au bas de la page, aux endroits prévus à cet effet. Dans le cas des contrats signés au Québec, la désignation du conjoint est irrévocable, sauf indication contraire. Veuillez retourner ce formulaire au Gestionnaires d'assurance Victor inc. (l'administrateur de régime) à l'adresse indiquée ci-dessus.

Nom du titulaire : _____

Numéro du certificat / contrat : _____

Nom de l'assuré : _____

Par la présente, la personne soussignée révoque toute désignation de bénéficiaire ou instruction de paiement antérieure relative aux sommes payables au décès de l'assuré au titre du ou des contrats susmentionnés, et ordonne que les sommes en question soient versées aux personnes suivantes :

Nom du ou des nouveaux premiers bénéficiaires (prénom, nom de famille)	Lien avec l'assuré	Pourcentage	
_____	_____	_____	<input type="radio"/> Révocable
_____	_____	_____	<input type="radio"/> Irrévocable
_____	_____	_____	<input type="radio"/> Révocable
_____	_____	_____	<input type="radio"/> Irrévocable
_____	_____	_____	<input type="radio"/> Révocable
_____	_____	_____	<input type="radio"/> Irrévocable
_____	_____	_____	<input type="radio"/> Révocable
_____	_____	_____	<input type="radio"/> Irrévocable
_____	_____	_____	<input type="radio"/> Révocable
_____	_____	_____	<input type="radio"/> Irrévocable
_____	_____	_____	<input type="radio"/> Révocable
_____	_____	_____	<input type="radio"/> Irrévocable
_____	_____	_____	<input type="radio"/> Révocable
_____	_____	_____	<input type="radio"/> Irrévocable

Clause relative aux mineurs – Cocher (✓) au besoin

Fiduciaire pour les enfants

Nom complet (en caractères d'imprimerie) _____ Lien avec l'assuré _____

est, par la présente, nommé fiduciaire pour recevoir toute somme due, au décès de l'assuré ou après, à tout BÉNÉFICIAIRE DÉSIGNÉ dans le présent formulaire qui est mineur à la date à laquelle cette somme est payable (sans objet au Québec).

À Manuvie, la protection de vos renseignements personnels et le respect de votre vie privée nous tiennent à cœur.
« Nous », « notre », « nos » renvoient à La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers aux sociétés affiliées et filiales.

Pourquoi recueillons-nous, utilisons-nous et divulguons-nous de vos renseignements personnels?

Dans le but d'établir et de gérer notre relation avec vous, de vous fournir des produits et des services, d'administrer nos activités et de respecter les exigences légales et réglementaires.

Quels renseignements personnels recueillons-nous?

Selon le produit ou le service, nous recueillons des renseignements personnels précis à votre sujet, notamment :

- Des renseignements permettant d'établir votre identité, comme votre nom, votre adresse, vos numéros de téléphone, votre adresse de courriel, votre date de naissance ou votre numéro de permis de conduire;
- Des renseignements sur les services bancaires;
- D'autres renseignements personnels dont nous pourrions avoir besoin pour administrer vos produits et services et gérer notre relation avec vous.

Nous utilisons des moyens honnêtes et licites pour recueillir des renseignements personnels à votre sujet.

Où recueillons-nous des renseignements personnels à votre sujet?

Selon le produit ou le service, nous recueillons des renseignements personnels auprès de ces sources :

- Les demandes et formulaires que vous avez remplis;
- D'autres interactions entre vous et nous;
 - D'autres sources, notamment :
 - Votre conseiller ou vos représentants autorisés;
 - Des tiers avec lesquels nous traitons dans le cadre de l'établissement et de l'administration de vos produits ou services maintenant et dans l'avenir.

À quelles fins utilisons-nous vos renseignements personnels?

Selon le produit ou le service, nous utiliserons vos renseignements personnels pour :

- Administrer les produits et services que nous vous fournissons et gérer notre relation avec vous;
- Confirmer votre identité et vérifier l'exactitude des renseignements que vous nous fournissez;
- Évaluer votre demande;
- Respecter les exigences légales et réglementaires;
- Mener des audits et des enquêtes, et vous protéger contre la fraude;
- Déterminer votre admissibilité à d'autres produits et services qui sont susceptibles de vous intéresser, et vous fournir des précisions sur ces produits et services;
- Automatiser le traitement pour nous aider à prendre des décisions concernant vos interactions avec nous, comme les demandes, les approbations ou les refus.

À qui communiquons-nous vos renseignements?

Selon le produit ou le service, nous communiquons vos renseignements personnels :

- Aux personnes, institutions financières, réassureurs et autres parties avec lesquelles nous traitons dans le cadre de l'établissement et de l'administration de votre produit ou service maintenant et dans l'avenir;
- Aux employés, agents et représentants autorisés;
- À votre conseiller et à ses employés, et à toute agence qui a signé une entente avec nous et qui dispose du droit de superviser, directement ou indirectement, votre conseiller et ses employés;
- À toute personne ou à toute organisation à qui vous avez donné votre consentement;
- Aux personnes autorisées par la loi à consulter vos renseignements personnels;
- Aux fournisseurs de services qui ont besoin de ces renseignements pour nous fournir leurs services (par exemple des services de traitement des données, de programmation, de stockage des données, d'étude de marché, d'impression, de distribution, de soins paramédicaux et d'enquête).

Sauf lorsqu'il y a des restrictions contractuelles, les personnes, organisations et fournisseurs de services susmentionnés se trouvent au Canada et dans des territoires à l'étranger. Par conséquent, vos renseignements personnels peuvent faire l'objet de transferts interprovinciaux ou transfrontaliers afin de vous fournir des services et sont ainsi soumis aux lois de ces territoires.

Lorsque nous transmettons des renseignements personnels à nos fournisseurs de services, nous exigeons qu'ils les protègent de façon conforme à nos politiques et pratiques en matière de protection des renseignements personnels.

Retrait de votre consentement

Vous pouvez retirer votre consentement à notre utilisation de vos renseignements personnels à certaines fins, sous réserve des restrictions juridiques et contractuelles.

Vous ne pouvez pas retirer votre consentement à ce que nous recueillons, utilisons, communiquons ou divulguons les renseignements personnels qui nous sont nécessaires pour émettre ou administrer vos produits et services. Si vous le faites, il se peut que nous ne puissions pas vous fournir les produits ou services demandés ou que nous traitions le retrait de votre consentement comme une demande de résiliation ou refus du produit ou du service.

Si vous souhaitez retirer votre consentement, veuillez téléphoner à notre Centre de service à la clientèle au **1 888 MANUVIE (626-8843)** au Québec, ou au **1 888 MANULIFE (626-8543)** à l'extérieur du Québec au Québec, ou écrire au responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse indiquée ci-dessous.

Exactitude

Il est de votre responsabilité de nous informer de tout changement concernant vos coordonnées. Veuillez nous contacter si vos informations ont changé ou si vous devez corriger des inexactitudes.

Accès

Vous avez le droit de consulter les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet, d'en vérifier l'exactitude et au besoin d'y faire apporter les corrections appropriées. Vous pouvez envoyer vos demandes à : **Responsable de la protection des renseignements personnels, Manuvie, P.O. Box 1602, Del Stn 500-4 - A, Waterloo, Ontario N2J 4C6** ou à **Canada_Privacy@manulife.ca**. Les demandes d'accès à votre dossier chez Victor peuvent être envoyées à: **Victor Insurance Managers Inc., 600-55 Standish Court, Mississauga Ontario L5R 4B2**

Pour en savoir plus, consultez notre **politique de protection des renseignements personnels de la Division canadienne de Manuvie**. Veuillez noter qu'il est impossible de garantir la protection des communications par courriel. Ne nous envoyez pas de renseignements de nature confidentielle par courriel.

¹Les termes Manuvie, « nous », « notre », « nos » renvoient à La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers – activités de la Division canadienne; Patrimoine Manuvie inc.; Services d'assurance de Patrimoine Manuvie inc.; Placements Manuvie Assurance inc.; Gestion d'actifs Manuvie limitée; la Compagnie d'assurance Manuvie du Canada; La Nord-américaine, première compagnie d'assurance; Banque Manuvie du Canada; et les sociétés affiliées de ces entités

Par la présente, la ou les personnes soussignées attestent qu'elles ont atteint l'âge de la majorité.

Signature du titulaire

Date

X

Signature du bénéficiaire irrévocable ou privilégié s'il y a lieu

Date

X

INSTRUCTIONS

Le présent formulaire prévoit deux types de désignations de bénéficiaires (premier et en sous-ordre), mais il n'est pas nécessaire de désigner des bénéficiaires des deux types. Les indications « s'il est vivant, autrement », « à parts égales » ou « également » ne sont pas nécessaires, car ces cas sont couverts par le formulaire. Les bénéficiaires appartenant à la même catégorie recevront en parts égales tout capital-décès qui leur est payable, sauf indication contraire de votre part. Si un bénéficiaire décède avant que la prestation soit payable, sa part sera versée en parts égales aux bénéficiaires survivants de la même catégorie, sauf indication contraire de votre part. Le signataire doit parafer les corrections apportées au présent formulaire, s'il y a lieu.

DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LA DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE

Bénéficiaire en sous-ordre : Si le premier bénéficiaire ou tous les premiers bénéficiaires décèdent avant l'assuré, le ou les bénéficiaires en sous-ordre deviennent d'office les nouveaux premiers bénéficiaires.

Bénéficiaire irrévocable : Si une désignation de bénéficiaire est irrévocable, la signature du bénéficiaire irrévocable est nécessaire avant tout changement, y compris un changement de bénéficiaire. À une exception près, les désignations sont révocables, sauf si elles sont stipulées irrévocables. Au Québec, une désignation en faveur d'un conjoint est irrévocable, sauf indication contraire.

Paiement aux bénéficiaires : À moins d'indication contraire de votre part, la Société versera le capital-décès (en une somme unique ou par versements échelonnés) comme suit :

- 1 Aux premiers bénéficiaires qui sont vivants lorsqu'une prestation devient payable; ou
- 2 Si aucun premier bénéficiaire n'est alors vivant, aux bénéficiaires en sous-ordre alors vivants; ou
- 3 Si aucun bénéficiaire n'est alors vivant :
 - a. aux ayants droit des bénéficiaires qui sont décédés après l'assuré; autrement
 - b. au titulaire du contrat, s'il ne s'agit pas de l'assuré; sinon
 - c. aux ayants droit du titulaire du contrat.

Fiducies : Si le bénéficiaire désigné est le fiduciaire d'une fiducie entre vifs et si la Société reçoit une preuve jugée satisfaisante que la fiducie n'est pas en vigueur lorsqu'un capital-décès est payable, la Société versera le capital-décès comme si le bénéficiaire de la fiducie était décédé avant l'assuré. Si le bénéficiaire désigné est le fiduciaire d'une fiducie testamentaire, nous considérons qu'il s'agit de la fiducie créée au titre d'un dernier testament et si, lorsque le capital-décès est payable, on constate que le testament ne contient aucune fiducie ou qu'il ne peut être homologué, ou que l'assuré est décédé sans testament, la Société versera le capital-décès comme si le bénéficiaire de la fiducie était décédé avant l'assuré.

Bénéficiaire privilégié : Ce cas s'applique uniquement aux désignations faites au Québec avant 1977 et avant 1963 dans les autres provinces ou territoires. Si le bénéficiaire actuel est un bénéficiaire privilégié, sa signature n'est requise qu'en cas de changement de bénéficiaire pour une personne ne faisant pas partie de la catégorie des bénéficiaires privilégiés.